



MMO[®]

INTERNATIONAL

et l'environnement

IMPLICATION DE LA DIRECTION

La direction de l'entreprise MMO s'engage résolument dans une démarche de production de biens d'équipements, et participe activement aux travaux de l'ADEME, du FCBA de la CARSAT.

L'entreprise MMO est sensible à la protection de son personnel et respecte en cela le décret 2001-1016 du 7 novembre 2001 sur l'évaluation des risques professionnels (protection des salariés et de l'environnement par les aspirations, les protections individuelles, les formations etc.)

L'entreprise est soumise à des autorisations d'exploitation de la part de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Elle dispose d'une autorisation d'exercer pour les installations classées :

- Menuiserie
- Vernis et peinture.

Toutes les autres activités de l'entreprise font l'objet d'une déclaration d'exploitation, qui prend en compte :

- **La prévention de la pollution de l'air**
- **La prévention de la pollution des eaux (usées et pluviales).**
- **L'élimination, le tri et le recyclage des déchets.**
- **La prévention du bruit.**
- **La gestion des risques d'incendie et d'explosion.**

Un rapport de la SOCOTEC sur l'évaluation des risques liés aux atmosphères explosives a été réalisé dans l'entreprise en 2004.

Un plan de gestion des solvants a été mis en place et ce plan fait également l'objet d'une déclaration annuelle.

La direction de l'entreprise a participé à l'étude MOPROVAL en concertation avec le FCBA, l'ADEME et la société TERRA sur le recyclage du mobilier en fin de vie.

Un bilan carbone de l'entreprise a été réalisé en 2006 par le FCBA et l'ADEME.

Enfin, et parce que les transports représentent plus de 28 % de l'émission de CO2 des activités industrielles, la direction est résolument engagée dans une politique de fabrication intégrée, utilisant au maximum les ressources régionales et nationales. Cette stratégie a été reconnue et certifiée par le label "Origine France Garantie" du Bureau Veritas en 2013.



BVCert. 6033000
Mobilier de santé
Mobilier collectivités
Chaises - Fauteuils

LA PRODUCTION

L'entreprise MMO conçoit et fabrique des équipements pour les établissements de santé et les collectivités. Elle s'inscrit dans la production de biens d'équipements durables, ceci conditionne un **mode de conception**, de choix de matériaux et de fonctionnement.

La production est optimisée par :

- a) l'organisation des ateliers dans le but d'augmenter les rendements matières pour les bois massifs, panneaux agglomérés, mélaminés, stratifiés, tubes ;
- b) la réduction de consommation de peintures et vernis ;
- d) la **responsabilisation** du personnel pour éviter la non qualité.

Conception

Dès la conception du produit, la durabilité de celui-ci doit être pris en compte, ce qui implique des solutions adaptées : mélaminé et stratifié au lieu d'enduction papier, assemblage tenons et mortaises collés, soudures au lieu d'assemblages mécaniques.

Notre conception est validée par les **NF professionnels** (Collectivités et Santé).

Ces certifications garantissent la durabilité l'adaptabilité et la sécurité aux travers de tests en laboratoire.

MMO s'est engagé également depuis 1998 dans une démarche de certification **ISO 9001**, assurant ainsi la régularité de son processus de fabrication.

Matériaux

L'entreprise s'inscrit dans une démarche **NF Environnement** (NF / ISO 14001) et de ce fait est sensible au choix des matériaux et à leur juste utilisation.

BOIS UTILISÉS : MMO s'approvisionne en hêtre et en pin massifs premier choix auprès de fournisseurs attestant d'approvisionnements issus de forêts gérées durablement et **certifiés PEFC**.

Les panneaux agglomérés et mélaminés sont classés E1.

MOUSSES ALVEOLAIRES : **Sans CFC**.

COLLES : Colle blanche vinylique non polluante, aucun composant dangereux qualité DIII **certifiée DIN EN204**

PEINTURES ET FINITIONS :

- Utilisation de peintures **sans métaux lourds**, et limitation des Composants Organiques Volatiles rejetés dans le milieu naturel (dégraissage alcalin - sans trichloréthylène). Peinture époxy poudre pour tube aux **normes européennes**.
- Depuis 2007 l'entreprise n'utilise plus de solvants et est passée du vernis PU au **vernis Hydro**.

CHANTS ABS : Pour faciliter le recyclage en fin de vie suivant la norme **NF Environnement**.



Stockage des matières polluantes

- Bac de rétention muni de déshuileur et débourbeur doté d'un bassin d'orage qui **protège les cours d'eau d'une pollution accidentelle** grâce à une rétention possible de 600 m³.

Evolution des moyens de production

Aujourd'hui toutes les teintes appliquées sur nos bois sont des teintes Hydro sur fond dur hydro et la finition est effectuée en vernis hydro.

Nous avons participé à l'étude COSERCAB (Comparaison des séchages par Energies radiantes Combinées à l'utilisation des peintures Aqueuses dans l'Ameublement).

Les tests laboratoires de résistance technique ont été effectués et garantissent le respect de la norme NF, les installations industrielles sont validées et opérationnelles.

REDUCTION D'ENERGIE

ELECTRICITÉ :

- L'approvisionnement électrique moyenne tension a été remise à neuf en 2003 afin **d'optimiser** les puissances en consommation.
- Utilisation d'horloges programmables sur nos process.
- Eclairage, sensibilisation du personnel et étude sur les zones d'éclairage.

GAZ : Contrat d'entretien pour optimiser les rendements brûleurs.

EAU : Utilisation en circuit fermé pour le traitement de surface.

AIR COMPRIMÉ : Longévité de l'outillage.

DIVERS :

- Isolation des locaux et mise en place de portes à ouvertures automatiques.
- Remplacement chaudière bois par chaudière gaz.
- Réduction du bruit des compresseurs grâce à l'utilisation des silencieux.



EMBALLAGE ET TRANSPORT

- Utilisation d'emballage papier bulle et **carton 100% recyclable**.
- Réduction du volume de l'emballage
- Les emballages sont repris par nos chauffeurs et valorisés.
- Utilisation de semi remorques volumineux de 60 à 100 m³ en réduisant simultanément la consommation par l'accroissement des performances de nouveaux moteurs.
- Optimisation des tournées de livraison sur logiciel de transport afin d'optimiser le taux de chargement des camions

APTITUDE A L'USAGE DU MOBILIER

Conformément aux exigences de la norme correspondante, nous assurons la fourniture de pièces détachées ou d'éléments fonctionnels de remplacement pendant une durée minimum de 5 ans à 10 ans suivant les produits.

VALORISATION EN FIN DE VIE

Possibilité de séparation de tout élément de masse supérieure à 50 grammes. MMO est adhérent aux 3 organismes de recyclage en fin de vie dont dépendent nos activités.



SERVICES ADMINISTRATIFS

- Dématérialisation des fiches produits
- Tri du papier et valorisation suivant filière de recyclage
- Cartouches d'encre récupérées et recyclées
- Matériel informatique suit une filière de recyclage
- Téléphones portables suivent une filière de recyclage
- Poubelles pour déchets alimentaires
- Poubelles pour tri des gobelets
- Utilisation de fontaines à eau (rotation des bouteilles)
- Archivage suit une filière de recyclage.

CONCLUSION

Au-delà de ses obligations, l'entreprise MMO est résolument engagée dans une démarche de réduction de son empreinte écologique. C'est une volonté ferme démontrée par des actions concrètes.

Nous sommes confiants dans le fait que ces efforts seront reconnus par nos clients également attentifs aux questions d'environnement, et qui donc prennent en compte la durabilité de leurs investissements comme un critère de sélection primordial.

"L'homme a assez de raisons objectives pour s'attacher à la sauvegarde du monde sauvage. Mais la nature ne sera en définitive sauvée que par notre cœur.

Elle ne sera préservée que si l'homme lui manifeste un peu d'amour. "

*Jean Dorst
(L'Univers de la vie - 1976)*



Document imprimé sur papier recyclé Igloo offset blanc FSC